MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 juillet 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 2
Votes : 22

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
11 JUILLET 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, PACCHIONI Maryse, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, NIETO Corinne, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :
GOLFETTO Rémi a donné procuration à BASNEL Françoise, MIGNOT Brigitte a donné procuration à POURTIER Yvette.

Absents excusés : JULLIAN Madeleine, POUJOL Odile, LAUGE Sylviane, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption des comptes-rendus des séances d'avril, mai et juin 2017.
Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux de 11 avril, 15 mai et 13 juin 2017.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. DSP Crèche : Election de la COP (D)

Rapporteur : Max GILLES
Lors du dernier Conseil Municipal les modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis, qui sera présidée par M. le Maire, ont été arrêtées.

Le 30 juin une seule liste a été déposée.
Liste 1 :

Titulaires :
- Marc TROUSSEL
- Françoise BASNEL
- Patrick DELAIR

- Yvette POURTIER
- Brigitte MIGNOT

Suppléants :

- Pierre PANCIN
- Odile POUJOL
- Maryse PACCHIONI
- Rémi GOLFETTO
- Sylviane LAUGE

Le Conseil Municipal procède au vote et l'élection de la liste ci-dessus est prononcée à l'unanimité.

1.2. DSP Crèche – Principe de mise en délégation de service public (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat de délégation du service public de la crèche avec la Mutualité Française.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017.

M. le Maire présente le rapport sur le mode de gestion et les caractéristiques du futur contrat de délégation et demande au Conseil de valider le principe de la mise en délégation du service public de gestion, d'animation et d'entretien de la crèche.

Après en avoir délibéré,

OUI l'exposé de M. le Maire,

VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport du Maire annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de crèche municipale de la Commune d'Eyragues et transmis aux membres de l'assemblée le 06 juin 2017,
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2017,
CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de la crèche municipale de la Commune arrive à expiration le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver le principe de l'exploitation du service de la crèche municipale dans le cadre d'une délégation de service public.
  (Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le Conseil Municipal n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.)
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les

conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.3. Transports scolaires : Constitution d'une régie municipale (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune assure un service de transport scolaire pour amener les enfants de la Commune au collège Glanum de Saint Rémy de Provence.
Cette prestation était jusqu'alors réalisée par convention avec le Département.
La compétence Transports Scolaires ayant été transférée à la Région, le conventionnement avec cette collectivité implique que la Commune organise ce service public sous la forme d'une régie municipale et l'inscription au registre national des transporteurs.

Le Conseil est appelé à approuver la constitution de cette régie, ainsi que le conventionnement avec le Conseil Régional pour la réalisation de cette prestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve la constitution d'une régie et approuve le conventionnement avec le Conseil Régional.

1.4. Affaires scolaires : Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2017-2018 (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

Le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes et aux conseils d'écoles qui le souhaitent de solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, une dérogation à l'organisation du temps scolaire permettant de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.
Après consultation des familles, et des conseils d'écoles, qui se sont majoritairement prononcés en faveur de ce retour à l'organisation précédente, le Conseil Municipal est appelé à entériner cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le retour à la semaine de 4 jours au sein des écoles de la Commune.

2. Affaires Financières

2.1. Détermination des tarifs de la garderie extra-scolaire du mercredi matin (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Il est exposé au Conseil que comme suite à la modification de l'organisation du temps scolaire il sera proposé à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, un service de garderie au profit des enfants dont les deux parents travaillent le mercredi matin de 7h30 à 12h00.
Il est proposé de fixer les tarifs de cette garderie qui sont modulés en fonction du quotient familial des familles de la façon suivante :

Tranche 1 : QF inférieur ou égal à 900,00 € : 60,00 € / trimestre (le tarif unitaire en cas de garderie occasionnelle étant de 5,00 € par période de garderie)

Tranche 2 : QF supérieur à 900,00 € et inférieur ou égal à 1.500,00 € : 84,00 € / trimestre (le tarif unitaire en cas de garderie occasionnelle étant de 7,00 € par période de garderie)
Tranche 3 : QF supérieur à 1.500,00 € : 120,00 € / trimestre (le tarif unitaire en cas de garderie occasionnelle étant de 10,00 € par période de garderie)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs proposés.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Projet Collège/Logements : Acquisition de terrain : Consorts VIGNE (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec les consorts VIGNE, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition par voie de dation en paiement de 6 691 m² provenant des parcelles BV 129, BX 13 et BX 14 moyennant la remise de 5 lots d'une contenance totale minimum de 2 500 m² situés dans le lotissement créé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve cette acquisition.

3.2. Avancement de travaux/projets (D)

3.2.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil que l'entreprise BAS commencera à exécuter les travaux qui lui ont été confiés à compter de lundi 17 juillet. L'entreprise ROSSI œuvre à son rythme, toutefois un nouveau chef de chantier vient d'être nommé.
Les travaux seront interrompus à compter de fin juillet jusqu'à début septembre.

4. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la présence d'un campement évangéliste sur le terrain voisin de la MFR.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le départ du Père Rolland.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil qu'il souhaite que tous ceux qui le peuvent soient présents pour la Pégoulade du 13 juillet.

Madame POURTIER, demande que des panneaux voisins vigilants soient installés.
Elle fait également part de problèmes de stationnement aux abords des stades et s'il serait possible d'aménager un passage piéton entre la zone des moutouses et le stade.

Monsieur Patrick DELAIR répond qu'à cet endroit la voie est départementale, mais que la question sera étudiée.

Monsieur Patrick DELAIR fait part de la visite du jury des villes fleuries le 5 juillet dernier. La décision du jury sera connue en novembre. Il remercie l'ensemble des personnels et des élus qui se sont impliqués dans le fleurissement de la ville et la réalisation du dossier.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle au Conseil les festivités du 14 juillet.
Il indique que des blocs de béton anti véhicule-bélier seront installés.

Monsieur Eric DELABRE indique au Conseil que les fêtes de la Saint Eloi se sont bien passées et remercie les services municipaux.
Il signale que du gravier a été dérobé sur le parking du stade.

Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil que le Concert du Gospel au Kiosque a connu une bonne fréquentation avec 225 entrées payantes.
Elle informe que la prochaine manifestation aura lieu le 12 août prochain sous la Halle Saint Paul dans le cadre du festival de piano de la Roque d'Anthéron.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil sur l'avancement du projet de rénovation-extension des vestiaires du tennis.
Il informe également le Conseil que M. Thomas BRUN agent des services techniques a demandé sa mise en disponibilité à compter du 1er août prochain.

Madame Françoise BASNEL informe le Conseil sur le bon démarrage du centre de loisirs. La kermesse aura lieu le 28 juillet à partir de 19h30.

Monsieur Yannick ROSSI demande que soit étudier la possibilité d'équiper certains portails taurins de roulettes

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille, suite au témoignage de sympathie exprimés par les élus après le décès de la mère de M. Michel GAVANON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 12.

La Secrétaire de Séance	Le Maire
Yvette POURTIER	Max GILLES